



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENTRE DORE ET ALLIER
29, avenue Verdun
63190 LEZOUX**

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Règlement de la consultation

**PRESTATIONS DE GEOMETRE POUR LA COMMERCIALISATION DU
PARC D'ACTIVITES ENTRE DORE ET ALLIER**

N° de Marché

	0	2	-	2	0	2	0
--	---	---	---	---	---	---	---

SOMMAIRE

Article 1 : Objet de la consultation	3
Article 2 : Conditions de la consultation	4-5
2.1. Mode de consultation	5
2.2. Décomposition en lots	5
2.3. Conditions de participation des concurrents	5
2.4. Mode de règlement	5
2.5. Délai d'exécution	5
2.6. Délai de validité des offres	5
Article 3 : Critères d'attribution du marché	6
Article 4 : Contenu du dossier de consultation remis par le maître d'ouvrage au candidat	6
Article 5 : Négociation	7
Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres	8
6.1 Transmission papier	
6.2 Transmission électronique	
Article 7 : Renseignements complémentaires	10

Article 1 : Objet de la consultation

Le marché suivant concerne le Parc d'Activités Intercommunal Entre Dore et Allier.

La mission proposée dans le cadre de cette consultation, concerne l'exécution de prestations de géomètre à effectuer dans le cadre de la commercialisation des terrains disponibles situés sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier (PAI). Le PAI a été aménagé sous la forme d'une ZAC, la découpe des lots s'effectue à la demande des entreprises sans aboutir à des délaissés.

Actuellement, il reste 20 hectares de terrain à commercialiser.

⇒ **Les détails de la mission sont explicités dans le C.C.T.P.**

Durée de la mission : Le démarrage de la mission est prévu à compter de la notification du marché. Elle se déroulera sur 4 ans.

La mission respectera les conditions d'un marché à bons de commande.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1. Mode de consultation

Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles qui est lancé sous la forme d'une procédure adaptée.

Il est soumis aux dispositions de l'article L2125.1 relatif aux marchés à bons de commande. Sa durée sera de 4 années, à compter de la notification du marché au titulaire.

2.2. Décomposition en lots

Il n'est pas prévu de découpage en lots.

2.3 Condition de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupement.
Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe dotée des compétences nécessaires à la réalisation des prestations.

2.4 Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement bancaire par mandat administratif à 30 jours maximum.

2.5 Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé dans le C.C.A.P.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 3 : Critères d'attribution du marché

Les offres devront être recevables, accompagné de la totalité des pièces mentionnées dans les articles 43,44, 48, 49, 51 et 52 du code des marchés publics.

Les offres seront analysées sur la base des critères suivants énoncés ci-dessous avec leur pondération (par ordre de priorité décroissante) :

- Valeur technique..... (/60)
Sous-critères : Mémoire technique : /30
Délais d'intervention : / 30
- Prix..... (/40)

Article 4 : Contenu du dossier de consultation remis par le maître d'ouvrage au candidat

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Il est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier, rubrique marchés publics. Les pièces du DCE sont au format .pdf.

Il comprend :

- un règlement de la consultation (RC)
- un Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)
- un Acte d'Engagement (A.E)
- un Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)
- un bordereau des prix unitaires (B.P.U)
- un détail estimatif
- un dossier de plans :
 - un plan de situation du Parc d'Activités
 - un plan état des lieux au 1/1000 ème
 - un plan de commercialisation du Parc d'Activités Entre Dore et Allier

Article 5 : Négociation

Le représentant du pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats ayant remis une offre.

Ces négociations se dérouleront dans des conditions respectueuses du principe de l'égalité de traitement des candidats. Elles pourront porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

6.1 Transmission sous support papier

Les documents de la consultation seront disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier www.ccdoreallier.fr, rubrique marchés publics. L'ensemble des documents sera déposé en format pdf.

Les offres devront contenir les informations suivantes :

- documents permettant d'évaluer les compétences professionnelles, techniques et financières (les références et moyens) du candidat,
- En accompagnement de l'offre : DC1 et DC 2, NOTI 2, ou DUME.
- un mémoire technique permettant d'apprécier la méthodologie et les moyens mis en œuvre pour mener cette mission (moyens matériels, moyens humains, organisation des prestations)
- les pièces de l'offre dûment complétées, paraphées et signées : Acte d'Engagement (A.E), C.C.T.P, C.C.A.P, B.P.U (Bordereau des Prix Unitaires), Détail Quantitatif Estimatif, Mémoire Technique)

Les offres pourront être remises par voie postale à l'adresse suivante :

L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes :

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 AVENUE DE VERDUN 63190 LEZOUX <u>Offre pour :</u> Prestations de géomètre pour la commercialisation du Parc d'Activités Entre Dore et Allier</p>

Les offres seront remises contre récépissé à la :

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »

29 AVENUE DE VERDUN

63190 LEZOUX

avant le mardi 18 février 2020 à 12h00

ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à la première adresse susvisée, par pli recommandé avec avis de réception.

6.2 Transmission électronique

Sans objet.

Article 7 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les demandes sont à adresser à :

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »

29 AVENUE DE VERDUN

63190 LEZOUX

Laetitia BERTHON (Chargée de mission Economie)

Tél : 04 73 73 21 72 (Ligne Directe), economie@ccdoreallier.fr

Tel : 04 73 73 95 10 (Standard)